



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

incendie criminel d'un abattoir

Question au Gouvernement n° 1231

Texte de la question

INCENDIE CRIMINEL D'UN ABATTOIR

M. le président. La parole est à M. Damien Abad, pour le groupe Les Républicains.

M. Damien Abad. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur par intérim. « Vous, madame Gesler – il s'agit de la responsable de l'abattoir d'Hotonnes incendié de manière criminelle –, vous méritez la chambre à gaz, la torture. J'aimerais pouvoir réouvrir Auschwitz, un camp de la mort, pour vous y conduire avec votre famille et vos quatre-vingts salariés de merde, afin de faire justice pour tous ces animaux assassinés » : c'est avec ces mots d'une violence inouïe qu'a été revendiqué par une association antispéciste l'incendie criminel d'un abattoir du Haut-Valromey, situé dans ma circonscription. (« *Incroyable ! Honteux !* » sur les bancs du groupe LR.) Dix jours déjà que quatre-vingts salariés sont au chômage technique, que des centaines d'agriculteurs, de restaurateurs et de clients se retrouvent désemparés. Dix jours déjà que cette catastrophe économique, ce drame humain et cette prise en otage inacceptable de tout un territoire et de ses habitants attendent une réponse de l'État.

Au-delà de l'enquête de police en cours, monsieur le Premier ministre, quand allez-vous agir et dénoncer ce terrorisme alimentaire, qui voudrait imposer à chacun ce qu'il doit avoir dans son assiette ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et UDI-Agir, sur de nombreux bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR.*)

Vous pouvez agir ! Le code de la sécurité intérieure vous permet de dissoudre toutes les associations ou groupements qui provoquent à la haine ou à la violence envers un groupe de personnes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et UDI-Agir.*)

Jusqu'à quand ces associations pourront-elles continuer à exister et à publier des menaces, des insultes et des incitations à la haine sur internet en toute impunité ? Jusqu'à quand accepterons-nous que l'on s'en prenne à nos bouchers, à nos charcutiers et à nos fromagers ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et UDI-Agir ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Monsieur le Premier ministre, les agriculteurs en ont ras le bol. Ils ne veulent plus des beaux discours mais des actes forts et courageux. Alors dites-nous que c'est du terrorisme alimentaire, acceptez la demande de commission d'enquête faite par la FNSEA et les députés Républicains et interdisez immédiatement ces associations, en rappelant qu'en France, l'État de droit s'impose à tous, y compris aux militants anti-viande et anti-spécistes qui prônent la violence dans un pays de liberté ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, UDI-Agir, et LaREM ainsi que sur plusieurs bancs des groupes MODEM et SOC. – MM. Dufregné et Bruneel applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Monsieur le député, je vous remercie pour votre question : rappelant les termes insupportables que vous citez, revendiqués par ceux qui se prévalent de cet acte, elle nous permet d'évoquer un sujet sur lequel je veux être clair. Les actes que vous avez évoqués, les propos que vous avez cités ne sont pas des opinions, ils ne sont pas l'expression d'un combat pour une liberté : ce sont des actes scandaleux, inexcusables et criminels ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, LR, UDI-Agir et sur plusieurs bancs du groupe SOC. - M. Dufrègne applaudit également.*)

M. Fabrice Brun. C'est du terrorisme !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Et il en va des actes criminels dans cette matière comme dans toutes les autres : ils ne sont pas acceptables et déclencheront l'ensemble des moyens prévus par la loi pour les réprimer et pour les sanctionner. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, LR et UDI-Agir.*)

Monsieur le député, ce combat, je veux le dire clairement, n'est pas le combat de telle ou telle association contre les agriculteurs : c'est un combat pour la loi, qui ne concerne pas seulement la défense des agriculteurs. Dans notre pays, nous pouvons avoir des opinions : nous sommes une démocratie, nous pouvons les exprimer !

M. Gilbert Collard. Pas toujours !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Nous pouvons dire que nous sommes contre tel ou tel mode d'exploitation : c'est une liberté – bien entendu qu'on peut le dire ! C'est l'honneur de notre pays et de la démocratie ! Mais ces actes, violents, criminels, ne sont pas acceptables !

Monsieur le député, je veux vous répondre le plus clairement possible : tout ce qui est prévu par la loi pour réprimer ces comportements sera mis en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, LR, UDI-Agir et sur quelques bancs des groupes SOC et GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1231

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 octobre 2018](#)